

Maîtriser la nouvelle Déclaration en douane (DROM)

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX

900 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Importateur de biens dans les DROM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte)
- Exportateur de biens au départ des DROM

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux d'une déclaration en douane
- Approfondir et actualiser vos connaissances en matière de douane et de fiscalité douanière dans les DROM en ce compris la nouvelle déclaration en douane
- Identifier et anticiper les principaux foyers de risques en matière douanière

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION

- L'établissement et la sécurisation de la déclaration en douane requièrent exigent de connaître les fondamentaux de l'import-export. Cette formation permet de savoir comment sécuriser les flux de marchandises ainsi que les droits et taxes à l'importation.

1. INTRODUCTION

- Le cadre réglementaire
- Les principales taxes perçues à l'importation en ce compris l'octroi de mer
- Les fondamentaux de la dette douanière

2. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- L'Union douanière
- Statut particulier des DROM au regard des pays tiers à l'UE, de l'UE, de la France métropolitaine et des autres DROM
- Les différentes opérations : importation, exportation, introduction et expédition
- Le statut des produits

Maîtriser la nouvelle Déclaration en douane (DROM)

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX

Présentiel : 900 € HT / personne
Distanciel : 900 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

3. LA DÉTERMINATION DE LA DETTE DOUANIÈRE

- La notion de dette douanière
- Le classement tarifaire
- La valeur en douane :
 - Le principe : la valeur transactionnelle
 - Exception : les méthodes secondaires
 - Les interactions avec les prix de transfert
 - L'impact des incoterms sur la valeur en douane
- L'origine douanière :
 - L'origine préférentielle
 - L'origine non préférentielle
 - Sécuriser l'origine
 - Les accords bilatéraux conclus par l'UE

4. EN PRATIQUE : LES ACTEURS DU DÉDOUANEMENT

- L'importateur et l'exportateur
- L'identification des acteurs
- Le représentant en Douane Enregistré (RDE)
- Les documents nécessaires au dédouanement

5. FOCUS PRATIQUE

- La nouvelle déclaration en Douane DELTA IE

CAS PRATIQUE

